

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni en Mairie à 20h30 le 02 juin 2020, sous la présidence de Monsieur François LEROUX, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Présents : 10

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège, COLLET Claire, JULIEN Alexandre, FORVEILLE Séverine, PROVOST Olivier, CHEVAUCHEE Tanguy.

Excusée : Jérémie GRASCOEUR

Absente :

L'ordre du jour de la présente est :

- ✓ Fixation des indemnités aux Maire et Adjoints,
- ✓ Délégation de fonctions et de signatures des Adjoints,
- ✓ Nomination de délégués au sein des Commissions Communales :
 - Urbanisme - voirie et espaces verts
 - Bâtiments communaux
 - Scolaire – Culturelle et Associative
 - Finances
 - C.N.A.S.(Comité National d'Action Sociale pour le Personnel Communal) : 1 délégué élu et 1 délégué parmi le personnel
- ✓ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Territoire d'Energie
- ✓ Désignation d'un référent « sécurité routière » et « EDF »
- ✓ Constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (proposition des 11 Conseillers Municipaux et 11 personnes parmi la population d'ASSE LE BERENGER ainsi que 4 personnes hors Commune)
- ✓ Divers

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. La secrétaire de séance désignée est Claire COLLET.

FIXATION DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les élus concernés sont invités à se retirer afin que le Conseil Municipal puisse délibérer

- **Maire : 22% (M. LEROUX François)**
- **1^{er} et 2^{ème} Adjoint : 9.9% (MM. AUBIN et GAUTHEUR)**

Article 2 :

Dit que les crédits sont inscrits au sous-chapitre 012 du budget communal.

Article 3 :

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

- **DECIDE** de verser les indemnités de fonctions du Maire et des deux Adjointes à compter du 26 mai 2020, puisque la date de l'élection de l'installation du Maire et des Adjointes était le mardi 26 mai 2020 à 20 H.

DELEGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE ET DELEGATION DE SIGNATURES AU PROFIT DES DEUX ADJOINTS :

Le Maire de la commune d'ASSE LE BERENGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à des Conseillers Municipaux,

ARRETE

Article 1er : Messieurs GAUTHEUR Jacky et AUBIN Jean-Pierre, Officiers de l'état civil et Officiers de police judiciaire, sont délégués pour suivre les travaux de voirie, les différents bâtiments communaux les affaires concernant les espaces verts, la vie scolaire (transport scolaire et école maternelle), la vie sociale et culturelle de la commune et pour signer, en l'absence du Maire, les documents relatifs à la gestion administrative de la commune, notamment :

- les pièces comptables (bordereaux de titres de recettes et mandats de paiement, et tous les courriers qui y sont relatifs, légalisation des signatures, authentification des copies, délivrance de tous certificats et signatures de tous documents administratifs relatif au service communal chargé des finances et de la comptabilité).
- les documents d'urbanisme (signature de tous documents, courriers et autorisations relatifs aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées).
- les actes d'état civil (authentifier les copies, légaliser les signatures, délivrance de tous les certificats et signature de tous documents relatifs au service de l'Etat Civil)

Article 2 : Le présent arrêté, à effet rétroactif, est pris en compte à partir du 26 mai 2020.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et transmis à Monsieur le Préfet de la Mayenne pour contrôle de la légalité. En outre, une expédition sera adressée à :

- Monsieur le Comptable du Trésor à Evron
- les intéressés

NOMINATION DE DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal a procédé à la nomination de délégués au sein des commissions suivantes :

Urbanisme / voirie et espaces verts :

François LEROUX	Jean-Pierre AUBIN	Jacky GAUTHEUR
Alexandre JULIEN	Tanguy CHEVAUCHEE	

Bâtiments communaux :

François LEROUX	Jean-Pierre AUBIN	Jacky GAUTHEUR
Olivier PROVOST	Nadège RENARD	

Commission scolaire / culturelle et associative :

François LEROUX	Jean-Pierre AUBIN	Jacky GAUTHEUR
Claire COLLET	Joëlle MOUTON	Séverine FORVEILLE
Jérémiah GRASCOEUR		

Finances / commission appel d'offres :

François LEROUX	Jean-Pierre AUBIN	Jacky GAUTHEUR
Tanguy CHEVAUCHEE	Alexandre JULIEN	

CNAS :

Délégué parmi les élus : M. AUBIN J.Pierre

Délégué parmi le personnel : Mme HATTE Carole

Bulletin municipal :

François LEROUX	Jean-Pierre AUBIN	Jacky GAUTHEUR
Alexandre JULIEN	Nadège RENARD	Jérémiah GRASCOEUR

Monsieur le Maire est président de droit de toutes les Commissions et les adjoints sont en outre invités à toutes les réunions de Commissions.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE DE LA MAYENNE

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 26 mai 2020, relatives à l'élection des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26 mai 2020,

Procède à l'élection du délégué titulaire et délégué suppléant au sein du TEM

- Délégué titulaire : Jean-Pierre AUBIN
- Délégué suppléant : Jacky GAUTHEUR

DESIGNATION D'UN REFERENT « SECURITE ROUTIERE »

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 26 mai 2020, relatives à l'élection des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26 mai 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Nomme : Olivier PROVOST

DESIGNATION D'UN REFERENT « EDF »

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 26 mai 2020, relatives à l'élection des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26 mai 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Nomme : Jacky GAUTHEUR

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Les 11 Conseillers Municipaux de la Commune d'ASSE LE BERENGER + 11 personnes parmi la population et 4 autres personnes hors commune sont proposés à la Direction des services fiscaux de la Mayenne.

6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par les services fiscaux pour siéger à la commission communale des impôts directs de la commune.

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - LEROUX Francois, | - Patrick BETTON |
| - AUBIN Jean-Pierre, | - Jean-Yves DROUARD |
| - GAUTHEUR Jacky, | - Yvette DROUARD |
| - MOUTON Joëlle, | - Alain ROCTON |
| - RENARD Nadège, | - Agnès GANDON |
| - COLLET Claire, | - Catherine CESAIRE |
| - JULIEN Alexandre, | - Delphine GODIN |
| - FORVEILLE Séverine, | - Gilbert RIVIERE |
| - PROVOST Olivier, | - Sandrine BUGUELLOU |
| - CHEVAUCHEE Tanguy, | - Joël MAINFRAY |
| - GRASCOEUR Jérémiah | - Alain LESCOP |
| - GODIN Odile | - Solange LEMAITRE |
| - ROCTON Gérard | - Sylvain LEPLET |

DIVERS

CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU MATERIEL TECHNIQUE AVEC LA COMMUNE DE ST GEORGES SUR ERVE

La convention est arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les termes de la nouvelle convention de mise en commun du matériel de voirie qui sera valable à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de six ans.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

LEROUX François

La secrétaire de séance,